PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de Seine-Saint-Denis
Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de renouvellement urbain « La Noue – Clos Français » à Montreuil ;

- Enquête parcellaire en vue de déterminer la liste des propriétaires et ayants-droits des immeubles concernés par le projet et de procéder, à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux acquisitions nécessaires à sa réalisation.

Par arrêté préfectoral n°2025-2130 du 20 mai 2025, le préfet de la Seine-Saint-Denis a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique regroupant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire, sur le territoire de la commune de Montreuil, relative au projet de renouvellement urbain « La Noue – Clos Français ».

L'enquête se déroulera pendant 36 jours consécutifs, **du lundi 16 juin 2025 au lundi 21 juillet 2025 inclus**, et portera sur l'utilité publique du projet et sur les états et plans parcellaires en application des dispositions des codes de l'expropriation pour cause d'utilité publique et de l'environnement.

Le siège de l'enquête est situé à la maison de quartier et centre social (le « 100 Hoche »), sis 100 rue Hoche 93100 Montreuil.

L'enquête est organisée au bénéfice de la SPL Résilience et Innovation et de l'EPFIF, chargé d'intervention foncière.

La commissaire enquêtrice est Madame Sylvie MARTIN, directrice du service urbanisme à la mairie d'Aubervilliers. Son suppléant est Monsieur Jean-Paul MONAURY, retraité, ancien attaché de la fonction publique d'Etat.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences au siège de l'enquête aux dates et horaires suivants :

- **Le mercredi 18 juin 2025 de 11h00 à 14h00 ;**
- **Le mercredi 2 juillet 2025 de 13h30 à 16h30 ;**
- **Le lundi 7 juillet 2025 de 14h00 à 18h00 ;**
- **Le lundi 21 juillet 2025 de 14h00 à 18h00.**

Le dossier d'enquête comportera les pièces exigées par les articles R. 112-4 et R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et R. 123-8 du code de l'environnement et notamment :

- L'étude d'impact et son résumé non technique ;
- L'avis de l'autorité environnementale, également consultable sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) : ***https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-ile-de-france-a1340.html*** ;
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale ;
- L'avis des collectivités rendu au titre de l'évaluation environnementale du projet (Conseil départemental du 93), également consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : ***www.seine-saint-denis.gouv.fr*** (rubrique Actions de l'Etat / aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques).

Le dossier soumis à enquête sur support papier sera disponible, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête (100 rue Hoche à Montreuil), aux heures habituelles d'ouverture au public.

Une version numérique du dossier sera également accessible, pendant toute la durée de l'enquête, sur Internet à l'adresse suivante : ***https://www.registre-numerique.fr/dup-la-noue-clos-francais-montreuil***.

Un poste informatique sera en outre mis à disposition du public au 100 rue Hoche à Montreuil aux jours et heures d'ouverture habituels.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté, paraphé et ouvert par la commissaire enquêtrice, tenu à la disposition au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Soit en les communiquant, de façon écrite ou orale, directement à la commissaire enquêtrice pendant les jours et heures de permanence listés ci-dessus. Les observations et propositions écrites seront consultables au siège de l'enquête ;
- Soit par courriel, à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse : ***dup-la-noue-clos-francais-montreuil@mail.registre-numerique.fr***. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet ***https://www.registre-numerique.fr/dup-la-noue-clos-francais-montreuil*** ;
- Soit en les adressant par courrier postal à l'adresse suivante « Madame la commissaire enquêtrice - Enquête publique relative au projet de renouvellement urbain « La Noue – Clos Français à Montreuil » - Maison de quartier et centre social - 100 rue Hoche 93100 Montreuil »
- Soit en les déposant par voie électronique sur le registre dématérialisé : ***https://www.registre-numerique.fr/dup-la-noue-clos-francais-montreuil***.

Toutes contributions réceptionnées **avant le lundi 16 juin à 9h30 et après le lundi 21 juillet 2025 à 18h00 ne pourront être prises en considération** par la commissaire enquêtrice.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et proposition du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territoriale, bureau de l'utilité publique et des affaires foncières, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex).

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Paul LEFORT
Chef de projet renouvellement urbain du quartier de la Noue – Clos Français à Montreuil
EPT Est Ensemble
100 rue Hoche 93100 Montreuil
06.16.81.35.32 – paul.lefort@est-ensemble.fr

ou

Madame Marie SAVARY
Directrice des projets de renouvellement urbain de Montreuil et Bagnolet
EPT Est Ensemble
100 rue Hoche 93100 Montreuil
06.38.57.25.00 – marie.savary@est-ensemble.fr

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenues à la disposition du public en mairie de Montreuil et sur le site internet de la préfecture de Seine-Saint-Denis (***www.seine-saint-denis.gouv.fr*** Rubrique : Actions de l'Etat / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. La commissaire enquêtrice rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une demande motivée de report de délai peut être adressée au préfet de la Seine-Saint-Denis.

Au terme de l'enquête, l'EPT Est Ensemble sera susceptible de prendre une déclaration de projet. Le préfet de la Seine-Saint-Denis sera susceptible quant à lui de prononcer la déclaration d'utilité publique, au profit de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France et de la Société Publique Locale Résilience et Innovation, ainsi que le caractère cessible des parcelles ou droits réels immobiliers utiles à la réalisation de l'opération. Enfin, le juge en charge de l'expropriation dans le département de la Seine-Saint-Denis, pourra prononcer une ordonnance d'expropriation sur les parcelles déclarées cessibles.

Imprimé par nos soins n° EP 25-425